

Adoptez un jardin

L'opération "Adoptez un jardin", lancée en 1996 par le ministère chargé de la culture, en partenariat avec les ministères chargés de l'éducation nationale, de l'environnement et de l'agriculture, est destinée à faire adopter un jardin par les élèves d'une classe d'une école primaire, d'un collège, ou d'un établissement d'enseignement agricole. Cette opération, qui se déroule sur l'année scolaire, prend appui sur un ensemble de visites programmées par l'enseignant.

À qui s'adresse « Adoptez un jardin » ?

Cette opération vise à sensibiliser les publics scolaires à l'art et à l'histoire des jardins, mais aussi au paysage, à l'urbanisme, à l'environnement.

Le principe de cette opération est l'adoption par une classe d'un jardin, si possible de proximité, qu'il soit privé ou public, historique ou actuel, dans le cadre d'un projet pédagogique qui se développe tout au long de l'année scolaire.

L'étude du jardin doit fournir de multiples occasions de mise en œuvre d'activités d'observation, d'analyse et d'expression en relation avec les disciplines enseignées, et solliciter l'intervention de spécialistes (jardinier, paysagiste, botaniste, architecte, urbaniste, archéologue, historien), et d'artistes (plasticien, chorégraphe, musicien ...).

Les enseignants et les élèves peuvent trouver des ressources sur le portail « Histoire des arts » (<http://www.histoiredesarts.culture.fr/reperes/jardins>).

La mise en valeur des réalisations effectuées sur le jardin par les élèves et notamment la production finale (exposition, film vidéo, montage audiovisuel ...) constitue un élément essentiel de la démarche : faire connaître la richesse et l'intérêt de leur jardin à d'autres classes, dans et hors de l'école ou de l'établissement ainsi qu'à d'autres partenaires (parents, élus ...).

Cette opération est valorisée dans le cadre de « *Rendez-vous aux jardins* », le vendredi – premier jour de la manifestation.

Qui contacter ?

S'adresser à la DRAC (<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Vos-contacts-en-DRAC>), au correspondant jardin ou au conseiller pour l'éducation artistique.

Contactez également l'Inspection académique du département concerné.

Liens sur les sites DRAC :

http://www.paca.culture.gouv.fr/dossiers/jardin_adoptez/adoptez.htm

<http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/jardins/spip.php?article7>

http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr/pages/rubrique_4/dispositifs.htm#jardin